

Commune de Gabian

EXTRAIT DE DELIBERATION

Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryssa, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Procuration : de Madame HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrina à Monsieur FOREZ Daniel.

Membres absents : Madame PAILLES Pilar et Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

56/2018 : Création d'un poste d'adjoint d'animation à titre contractuel à temps non complet 24/35^{hms} de catégorie C.

Création d'un poste d'adjoint technique à titre contractuel à temps non complet 24/35^{hms} de catégorie C.

Suppression de deux postes.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que depuis le 1^{er} Janvier 2018, une création de poste doit être obligatoirement prise en délibération afin de le mentionner sur le contrat des agents concernés, « vu la délibération n°..... du poste créant l'emploi de » à défaut, les paiements de la rémunération seraient suspendus par la trésorerie.

Au vu des besoins de la commune, il y a donc lieu de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation de catégorie C à temps non complet à titre contractuel 24/35^{hms}.
- 1 poste d'adjoint technique de catégorie C à temps non complet à titre contractuel 24/35^{hms}.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que les crédits suffisants sont inscrits au Budget de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à ses deux créations de postes, il y aurait lieu de supprimer deux postes :

- **Un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe de catégorie C à titre contractuel à temps non complet 20/35^{èmes}.**
- **Un poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe de catégorie C à titre contractuel à temps non complet 20/35^{èmes}.**

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE la création de deux postes : 1 poste d'adjoint d'animation de catégorie C à temps non complet à titre contractuel 24/35^{èmes} et 1 poste d'adjoint technique de catégorie C à temps non complet à titre contractuel 24/35^{èmes}.**
- **AUTORISE la suppression des deux postes : Un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe de catégorie C à titre contractuel à temps non complet 20/35^{èmes}.**
- **Un poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe de catégorie C à titre contractuel à temps non complet 20/35^{èmes}.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout documents relatifs à cette décision.**

Le Maire,

Francis BOUTES

